

PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 12 juin 2018

## Inondations en Sarthe Situation le 12 juin à 19h

Les fortes pluies de ces derniers jours ont entraîné des inondations, notamment sur les communes de Bonnétable, Souigné-sous-Ballon et Congé-sur-Orne. La situation devrait se calmer dans les prochaines heures, avec tout de même la possibilité de quelques pluies éparses et coups de tonnerre. Les prochains jours devraient permettre une accalmie avant l'arrivée de nouvelles pluies samedi.

En parallèle, une hausse des niveaux d'eau est observée sur la rivière l'Huisne. Les communes du bassin versant sont placées en vigilance orange crue par le service de prévision des crues.

**Depuis vendredi, les intempéries ont généré plus de 1800 interventions des sapeurs-pompiers.**

Une cellule d'aide médico-psychologique s'est rendue ce jour sur les communes de Souigné-sous-Ballon et Tuffé. Elle se rendra demain à la rencontre des habitants de Bonnétable.

Quelques centaines de foyers sont privés d'électricité du fait de trois incidents en cours sur le réseau. La situation devrait être rétablie dans la soirée. A Souigné-sous-Ballon, où la réparation nécessite une intervention plus longue, un groupe électrogène sera mis en place dès ce soir.

De nombreuses routes ont été inondées et ont été fermées à la circulation. La situation se rétablit peu à peu. Les usagers de la route sont invités à réduire leur vitesse et à faire preuve de la plus grande vigilance. Les informations de circulation du réseau routier départemental sont disponibles sur le site du conseil départemental : [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

Le service de transport scolaire est suspendu le mercredi 13 juin sur la commune de Ballon Saint Mars et deux lignes ne seront pas assurées sur la commune de Saint-Jamme-sur-Sarthe.

Le réseau TIS est également impacté :

- sur la ligne 11 le service est normal à l'exception de la mise en place d'une déviation à hauteur de la commune de Souigné-sous-Ballon ;
- sur la ligne 12 le service est normal à l'exception de l'arrêt « Mairie » à Bonnétable.

Les informations trafic sont consultables sur le site : <https://www.lestis72.fr/>

**Le préfet a rendu visite ce matin aux communes les plus sinistrées pour recenser les dégâts et informer les élus sur les démarches à effectuer. Le préfet rappelle aux sinistrés l'importance de déclarer leurs dégâts auprès de leurs assureurs dans les 5 jours. Les services de l'Etat restent pleinement mobilisés pour apporter leur aide aux populations sinistrées.**